



COMMUNE de PRESEAU

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 08 AVRIL 2022

Le Huit Avril Deux Mil Vingt Deux, le Conseil Municipal, dûment convoqué le Quatre Avril Deux Mil Vingt Deux, s'est réuni à la salle à la salle de Conseil, sous la présidence de Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35.

PRESENTS : Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Stéphan CHOJEAN, Anne-Flore DESAINT, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Patrice NOEL, Fabienne SARRUT, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Paul LAMAND, Jean-Pierre SPYCHALA, Johan HAUDRECHY, Didier CAVROIS, Marlène SAINT AUBERT

PROCURATIONS :

De Audrey DELVALLEE à Sandrine FRANÇOIS-LAGNY

ABSENT EXCUSE : Michel ROYER, Marine HOGIE

ABSENT : Jean-Marc RICHARD, Eric CHEVALIER

Madame Cécile DUTILLEUL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ☞ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Décembre 2021
- ☞ Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune
- ☞ Vote du compte administratif du budget principal de la Commune 2021
- ☞ Affectation du résultat 2021 budget principal Commune
- ☞ Vote des taxes (taux des ressources fiscales communales) et produits attendus en 2022
- ☞ Dotation aux provisions pour créances incertaines
- ☞ Vote du budget principal primitif de la Commune 2022
- ☞ Vote des subventions 2022 aux associations de Préseau
- ☞ Vote de la subvention 2022 au CCAS de Préseau
- ☞ Vote de la subvention à l'OGEC de l'école Saint Thérèse de Préseau
- ☞ Approbation du compte de gestion du budget annexe pôle commercial 2021
- ☞ Vote du compte administratif du budget annexe pôle commercial 2021
- ☞ Affectation du résultat 2021 budget annexe pôle commercial 2021
- ☞ Vote du budget annexe primitif pôle commercial 2022

☞ QUESTIONS DIVERSES



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le Procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance, nommé en début de séance (article L2121-15 du CGCT). Le PV retrace l'ordre du jour, le contenu des débats et les décisions prises en séance. Il doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance. Le PV ne constitue pas une mesure de publicité des délibérations conditionnant leur entrée en vigueur. Le Compte rendu de séance est, quant à lui, constitué d'extraits du Procès Verbal ; il relève de la compétence du maire à qui il incombe de déterminer les extraits à afficher et de faire procéder à l'affichage. Il a été affiché dans la huitaine qui a suivi le conseil (obligation mentionnée à l'article L2121-25 du CGCT). Le fait que le compte rendu doit être approuvé par le Conseil municipal n'est prévu par aucune disposition législative ou réglementaire, pas plus par la jurisprudence.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des votes soit 11 Voix POUR Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Paul LAMAND

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL LA COMMUNE

Madame le Maire donne état du Compte de gestion du budget Commune 2021 du receveur Municipal. Le Compte de Gestion retranscrit fidèlement le compte administratif de la commune. Il permet de retracer les mouvements comptables tels que les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats. Il est accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Le CG est dressé par le receveur. Il doit être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Madame Le Maire expose les chiffres du compte de gestion comme suit :

- **En fonctionnement**, les dépenses se sont montées à 1 386 019,24€ et les recettes à 1 499 637,12€.

Nous pouvons également constater un virement en investissement au 1068 de 33 835,38€.

- **En investissement**, les dépenses s'élèvent à 257 353,39€. Elles correspondent :

- la menuiserie de la mairie : 28 398€
- l'acquisition d'une parcelle pour les jardins partagés : 4 000€
- les travaux de la Verrière : 71 177,12€
- les différentes dépenses pour le matériel mairie (tablettes, ordinateur, mobilier ALSH, licence d'ordinateur, balai réservoir...) : 20 975,69€
- les travaux de voirie rue du Docteur Calmette : 3 380€
- le matériel des services techniques : 2 183,24€
- le mobilier école : 9 182,24€
- l'emprunt : 79 984,48€
- la taxe d'aménagement : 885,60€
- la régularisation de l'opération budgétaire centre de bourg de 2011 : 19 607,82€

Les recettes sont de 158 503,11€. Elles correspondent :

- la subvention du Département pour les travaux de la Verrière : 15 145€
- la subvention de l'Etat pour la Verrière : 15 145, 79€
- la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'achat de la balayeuse en 2017: 5 100€
- la subvention CDC : 2 733,78€
- le FCTVA : 20 842,40€
- la taxe d'aménagement qui a diminué : 8 708,66€
- l'excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 33 835,38€
- l'opération budgétaire centre bourg de 2011 de 19 607,82€
- l'opération d'ordre, l'intégration du budget « Lotissement » en 2016 : 37 384,19€ que nous retrouvons également en dépense de fonctionnement.



- Les RAR en dépenses se déclinent comme suit :

- Les logiciels et les licences : 1628€
- les tablettes PARTNER et le tableau interactif : 11 325,58€
- le réfrigérateur de la Verrière : 1747€
- le sol de la Verrière 8 995,80€

- De même, des RAR en recettes sont attendus pour 2022 :

- la subvention du Département pour la rue du Docteur Roux : 8055€
- la subvention FSIC (CAVM) pour l'allée du cimetière et la Verrière 20 767,39€
- la subvention de l'Etat pour les tablettes et le tableau interactif : 4 875,50€

- Cinq Décisions Modificatives Budgétaires ont été votée sur l'exercice 2021 :

| OBJET DE LA DMB | MONTANT EN € | CREDIT A OUVRIR | CREDIT A REDUIRE |
|--|--------------|--|--|
| Titres annulés (location salle, réservations ALSH) | 1000 | Chapitre 67 article 673 | Chapitre 022 (Dépenses imprévues) |
| Opération 204 : mobilier salle de classe | 301,41 | Chapitre 21 article 2184 Opération 204 | Chapitre 020 (Dépenses imprévues) |
| Opération 144 : Travaux salle de la Verrière | 3 533.32 | Chapitre 21 article 2128 Opération 144 | Chapitre 020 (Dépenses imprévues) OPFI |
| Opération 96 : matériel mairie | 2 999.31 | Chapitre 21 article 2188 Opération 96 | Chapitre 020 (Dépenses imprévues) |
| Frais et intérêt LTI | 600 | Chapitre 66 article 6618 (intérêts des autres dettes) | Chapitre 022 (Dépenses imprévues) |

Madame le Maire, après lecture, demande si le compte de gestion du receveur municipal appelle des remarques et propose à l'assemblée délibérante le vote du Compte de Gestion 2021.

Le Conseil 14 Voix POUR dont 1 Procuration (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphane CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Paul LAMAND entérine le compte de gestion du receveur municipal au titre de l'année 2021.

Une abstention : Fabienne SARRUT



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BP COMMUNE 2021

Comme il est prévu pour le vote de cette délibération, Madame le Maire ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote de son propre compte administratif

Madame Anne-Flore DESAINT, désignée, présidente pour cette délibération fait lecture des résultats du Compte Administratif du budget principal commune 2021 comme suit.

CA COMMUNE**INVESTISSEMENT**

| | |
|--------------------------|--------------|
| DEPENSES | 257 353,39 € |
| RECETTES | 158 503,11 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | -98 850,28 € |
| RESULTAT ANTERIEUR | 5 673,55 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | -93 176,73 € |
| REPORTS DEPENSES | 23 696,98 € |
| REPORTS RECETTES | 33 707,89 € |
| RESULTAT CUMULE DEPENSES | 281 050,37 € |
| RESULTAT CUMULE RECETTES | 197 884,55 € |

FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------|----------------|
| DEPENSES | 1 386 019,24 € |
| RECETTES | 1 499 637,12 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 113 617,88 € |
| RESULTAT ANTERIEUR | 309 031,98 € |
| VIREMENT A SI | 33 835,38 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | 388 814,48 € |
| RESULTAT CUMULE DEPENSES | 1 386 019,24 € |
| RESULTAT CUMULE RECETTES | 1 774 833,72 € |

TOTAL CUMULE

| | |
|----------|----------------|
| DEPENSES | 1 667 069,61 € |
| RECETTES | 1 972 718,27 € |

Madame Anne-Flore DESAINT demande si ces chiffres appellent à des remarques ou questions, puis propose de procéder au vote du Compte Administratif 2021 du Budget primitif commune.

Comme il est prévu pour le vote du Compte Administratif, Madame le Maire ne peut prendre part au vote de son compte administratif. Le vote s'établit donc sur 13 voix. Le Compte Administratif à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphane CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND est adopté.



AFFECTATION DU RESULTAT BP COMMUNE 2021

Madame le Maire explique l'affectation du résultat de l'exploitation 2021 de la Commune de Préseau.

DELIBERATION DU CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le réuni sous la présidence de
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT 2021 | VIREMENT A LA BP | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | RESULTAT DE CLOTURE 004 | RESTES A REALISER 2021 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------|------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | -98 850.28 € | | 5 673.55 € | -93 176.73 € | 23 698.98 € 33 707.80 € | 10 010.91 € | -83 165.82 € |
| FONCT | 113 617.88 € | 33 835.38 € | 309 031.08 € | 388 814.48 € | | | 388 814.48 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | |
|---|------------------------------|
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 83 165,82 € 1068 = 001 + RAR |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 305 648,66 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 83 165,82 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

Fait à
 Le

Délibéré par le
 Le

Nombre de membres en exercice
 Présents
 Suffrages exprimés
 Abs Pour Contre

Date de la convocation

Madame le Maire propose de passer au Vote. Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 15 Voix POUR dont 1 Procurations (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphane CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND entérine l'affectation du résultat de l'exploitation 2021 de la Commune de Préseau.

TAXES (TAUX DE RESSOURCES FISCALES DE LA COMMUNE) ET PRODUITS ATTENDUS POUR 2021

Depuis la suppression de la Taxe d'habitation, les taux à voter sont :

- Taxe foncière « bâti » : 44,39% (dont taux départemental 2020 : 19,29% et taux communal inchangé : 25,1%)
- Taxe foncière « non bâti » : 93,48%



Le Produit attendu des taxes à taux votés est de 573 183 €

Le versement des ressources fiscales indépendantes des taux votés :

- TH : 7 161 €
- Allocations compensatrices 7 523 €
- FNGIR 3 302 €
- Versement coefficient correcteur : 162 209 €

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale est donc de 753 378 € (contre 704 230€).

Monsieur Didier CAVROIS aimerait savoir à qui est versé la taxe d'habitation encore payée par certains contribuables. Madame le Maire lui explique que celle-ci est directement perçue par l'Etat qui verse une compensation de la perte de cette taxe aux Communes.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de passer au vote. Le conseil à l'unanimité des Voix soit 15 Voix POUR dont 1 Procurations (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphane CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND approuve les taxes et produits attendus pour 2022.

CREANCES INCERTAINES

Madame le Maire commence à expliquer qu'une créance est dite « incertaine » quand elle s'étale sur plusieurs années. Plus une créance est ancienne, plus elle devient douteuse et plus la possibilité de la recouvrer est dépressive. L'ordonnateur met en recouvrement budgétaire ces créances en émettant des titres. De son côté, le percepteur sur autorisation de l'ordonnateur pour agir et ainsi recouvrer les dettes est seul habilité à mettre en œuvre des procédures contraignantes et effectives de poursuites.

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités territoriales, le CGCT rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses. La Commune de Préseau décide de faire évoluer sa méthodologie de provision comptable pour les créances dites douteuses, en instaurant un mode de calcul reproductible sur chaque exercice.

| Exercice de prise en charge de la créance | Taux de dépréciation |
|---|----------------------|
| N-1 | 0% |
| N-2 | 25% |
| N-3 | 50% |
| Antérieurs | 100% |

Pour l'année 2022, le stock de provisions à constituer est le suivant : 16 200 €

Ainsi seront inscrits à l'article « 6817 » 16 200€ de dépenses en fonctionnement dans le budget prévisionnel de la Commune.

Madame le Maire propose de passer au Vote. Le conseil à l'UNANIMITE soit 15 Voix POUR dont 1 Procuration (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphane CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Paul LAMAND, Fabienne SARRUT approuve le montant des créances incertaines.



VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2022

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2022 et détaille les chapitres de la section de fonctionnement, ainsi que les opérations d'investissement, les travaux et achats prévus.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

↳ Pour la section de fonctionnement à 1 824 793,76 euros (contre 1 690 767,80 € en 2021).

↳ Pour la section de d'investissement à 1 016 329,49 euros. Un virement de la section d'exploitation (023-021) de 290 098,58 € (contre 130 000 € en 2021) est proposé. Madame le Maire précise que si les subventions ne sont pas acceptées, la rénovation de la salle des fêtes ne pourra pas être réalisée.

L'étalement de la charge « Intégration Budget Lotissement » n'est plus à retracer (042 DF / 040 RI)

Les recettes en fonctionnement comprennent :

- les produits des taxes et impôts (813 895,41 euros au compte 73), des dotations et participations diverses (554 932,46 € au compte 74).
- Nos produits de prestations de services ont augmenté : on passe de 83 400€ à 98 865,45 euros parce que l'on compte un nombre croissant d'enfants à la cantine et à la garderie (compte 7067).
- L'atténuation de charges c'est-à-dire le remboursement sur les emplois PEC est évalué à 19 000 euros au compte 013.
- Les revenus des immeubles loués (loyers et locations de salle) pour 32 445,56€

Les dépenses de fonctionnement comprennent

- Les charges à caractère général (Chapitre 011) qui sont de 630 792,29 euros. Elles résultent de l'augmentation du carburant, de l'électricité et du transport (voyage itinérant de cet été et sortie du centre notamment).
- Les charges de personnel (Chapitre 012) voient une prévision 680 303,19 €, cette augmentation s'explique par une augmentation de recrutement d'animateurs
- Intérêts de l'emprunt (66) : 6 900,68 €
- Dépenses imprévues : 15 110,20 €
- Autres charges de gestion courante (65) : 136 000,00 € (dont subventions aux associations pour 35388,82 € au 6574, indemnités pour 70 000 € au 6531, subvention CCAS pour 30 000 € au 657362).

Les recettes en investissement comprennent

- Les subventions en RAR à hauteur de 33 707,89€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 83 165,82€
- La provision FCTVA et Taxe d'aménagement (10) : 29 180,75€
- La taxe d'aménagement (10226) : 9 948€
- Les subventions : 570 228,45

Les dépenses d'investissement comprennent

- Les dépenses en RAR : 23 696,98€
- Le capital de l'emprunt (1641/régul de 13 500) : 93 634,41 €
- Les dépenses imprévues (020) : 17 729,08 €



- Les dépenses d'équipement : 764 105, 61 €

Les opérations d'équipement proposées sont les suivantes :

Opération 96 Matériel Mairie : 3 672 euros correspondant à l'acquisition de deux ordinateurs pour la comptabilité et l'accueil ainsi qu'un ordinateur portable pour la bibliothèque. Les licences et les logiciels sont compris dans le prix.

En recette d'investissement sont attendus dans cette opération 4 875,60€ de subvention de l'Education Nationale pour l'acquisition du tableau interactif et des tablettes (RAR).

Opération 144 Aménagement Parc des Loisirs: nous retrouvons le RAR en dépenses avec le sol de la Verrière pour un montant de 8 995,80€ et en recettes, la subvention FSIC à hauteur de 13 430,31€.

Opération 152 Aménagement cimetière: 28 678,08 euros pour les reprises de concessions, la rénovation de la tombe Armand Delbove (un « re-lettrage »), l'acquisition de cases supplémentaires au columbarium.

En recettes d'investissement est attendu la subvention FSIC pour la création de l'allée pour 7 347,08€

Opération 174 Travaux Voiries: 36 665,32 euros pour des reprises de trottoirs rue Césaire Huart, rue de la mairie, un parking de la rue Calmette et la signalétique horizontale pour les arrêts minutes des commerçants.

Opération 180 Matériel Services techniques : 5 973,50 euros pour des machines à laver le sol.

Opération 240 Bâtiments communaux : 72 771,68 euros avec une subvention de 14 000€ de FSIC et 30 000€ du Département pour les travaux de l'Agence Postale. La rénovation de la toiture de la grotte est également prévue et 1 182,20€ pour des prises de l'école (RAR).

Opération 266 Jardins partagés : 35 471,20 euros sont prévus pour la réalisation d'abris de jardin et la remise en état du terrain acquis l'année dernière. Une subvention du département à hauteur de 60% peut être envisagée.

Opération 268 rénovation de la salle des fêtes : Des subventions du Département et de la CAVM (dont un bonus durable du Département) sont attendues pour un montant de 489 412,49€.

Monsieur Noel et Madame Dutilleul pensent qu'il est préférable d'avoir une assistance technique voir même un maître d'œuvre pour faciliter la démarche pour les travaux de cette opération et la constitution d'un marché. Madame le Maire explique alors qu'une assistance est possible auprès de la CAVM.

Madame le Maire demande si ces chiffres appellent des remarques ou questions, puis propose de procéder au vote du Budget Primitif communal au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2022 de la Commune est adopté à l'UNANIMITE soit 15 Voix POUR dont 1 Procuration (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Paul LAMAND, Fabienne SARRUT

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le versement des subventions aux associations pour l'année 2022.

Ses subventions seront versées sur justificatifs, notamment comptable, demandés par Madame Chantal CHARLES et Monsieur Paul LAMAND.

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations restent majoritairement inchangées cette année et s'établissent comme suit au titre de l'année 2022:



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904715-20220408-DELIB14_2022-DE

| ASSOCIATIONS | RAPPEL SUBVENTIONS 2021 | PROPOSITION 2022 |
|--|--|-------------------------|
| FUTSALL | 255 € | 255 € |
| AFRHAIDA (ancien Vertuo2) | 250 € | 250 € |
| ARTHUR LE MACON | 336 € | 336 € |
| GYMZEN | 150 € | 505 € |
| GRAINES | 150 € | 250€ |
| CLUB RENCONTRE ET AMITIES | 350 € | 350 € |
| FNACA | 255 € | 255 € |
| GYM PRESELL | 505 € | 505 € |
| HAKKO RYU PRESELLOIS | 466 € | 466 € |
| HARMONIE DE PRESEAU | 1640 € | 1640 € |
| LE CARREAU PRESELLOIS | 954 € | 954 € |
| LES AMAZONES | 500 € | 500 € |
| L'ETOILE SPORTIVE | 1030 € | 1030 € |
| MADA TSIMANIRIRANO | 150 € | 250 € |
| MYOSOTIS TWIRLING (sous réserve d'une reprise en septembre) | 1908 € | 954 € |
| PRESEAU PATCHWORK | 426 € | 426 € |
| PRESEAU PATRIMOINE | 446 € | 446 € |
| SHOTOKAN KARATE | 433 € | 433 € |
| SOCIETE DE CHASSE | 400 € | 400 € |



[Handwritten signature]

| | | |
|------------------------|--------|--------|
| TENNIS CLUB PRESELLOIS | 1585 € | 1585 € |
| TEAMBIKE PRESEAU | 150 € | 425 € |

Le vélo club présellois a été dissout et souhaite donner son reliquat à une association ou au CCAS. La subvention à Teambike Préseau a été alignée sur celle du Vélo Club présellois.

L'association Myosotis Twirling n'a toujours pas repris son activité ; Madame Dutilleul propose de faire un prorata sur la subvention. Le conseil décide alors que l'association percevra la moitié de sa subvention sous réserve d'une reprise d'activité effective en septembre. Graines et Mada, nouvelles associations voient leurs subventions d'amorçage augmentées de 100 euros. La subvention de Gym Zen est alignée sur celle de Gym Présell.

Monsieur Daniel DOLPHIN et Marlène SAINT AUBERT sociétaires de la société de chasse, ainsi que Madame Chantal CHARLES pour l'association Préseau Patwork ne peuvent pas prendre part au vote qui s'établit sur 12 Voix.

Le conseil municipal à l'unanimité soit **12 Voix POUR** dont **1 Procurations** approuve les subventions pour cette année 2022, (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Paul LAMAND, Fabienne SARRUT

SUBVENTION CCAS :

Madame le Maire propose au Conseil municipal une subvention de 30 000 euros au CCAS.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit **15 Voix POUR** dont **1 Procurations** (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND approuve la subvention du CCAS pour cette année 2022

VOTE DE LA SUBVENTION A L'OGEC

Conformément à la Convention Commune Sainte Thérèse, le forfait est pour un élève de Maternelle de 936,36 € (918 + 2%) et celui de Primaire 477,54 € (468,18+2 (majoration = hausse coût de la vie)

23 élèves de Primaire X 477,54
12 élèves de Maternelle X 936,36

Le total de la subvention est de 22 219,82 € (contre 25 474,50 € l'année dernière/ moins d'élèves cette année).

Madame le Maire souhaite informer que la commune avait perçu 20 000€ de compensation pour cette subvention. Mais ne sait pas si la compensation sera identique cette année.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit **15 Voix POUR** dont **1 Procurations** (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène



SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND valide la Subvention à l'OGEC pour l'année scolaire 2021-2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BA DU POLE COMMERCE

Madame le Maire donne état du Compte de gestion du budget pôle commerce 2021 du receveur Municipal.

Le Compte de Gestion retranscrit fidèlement le compte administratif. Il permet de retracer les mouvements comptables tels que les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats. Il est accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Le CG est dressé par le receveur. Il doit être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Madame le Maire fait remarquer qu'il y a peu de mouvements sur le budget annexe car il n'y a plus de travaux importants réalisés ni de subventions donc peu de marge de manœuvre.

Les recettes ne sont constituées que des loyers perçus, ce qui permet de rembourser les intérêts et le capital de l'emprunt.

A présent, c'est un budget qui ne vit qu'à travers ses loyers (en fonctionnement) servant à couvrir le capital de l'emprunt (en investissement).

Madame le Maire précise également que ce budget ne peut pas être intégré à celui de la Commune. Le versement d'une subvention d'équilibre du budget communal au budget annexe est impossible.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 15 Voix **POUR** dont 1 **Procurations** (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND entérine le compte de gestion 2021 du budget annexe pôle commerce.



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BA POLE COMMERCIAL 2021

Comme il est prévu pour le vote de cette délibération, Madame le Maire ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote de son propre compte administratif

Madame Anne-Flore DESAINT, désignée, présidente pour cette délibération fait lecture des résultats du Compte Administratif du budget Annexe 2021 comme suit.

CA ANNEXE COMMERCE

INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------|---------------|
| DEPENSES | 26 666,68 € |
| RECETTES | 16 291,99 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 10 374,69 € |
| RESULTAT ANTERIEUR | - 14 046,36 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | - 24 421,05 € |
| REPORTS DEPENSES | 0,00 € |
| REPORTS RECETTES | 0,00 € |
| RESULTAT CUMULE DEPENSES | 40 713,04 € |
| RESULTAT CUMULE RECETTES | 16 291,99 € |

| | |
|------------------------------|--------------|
| DEPENSES | 8 279,79 € |
| RECETTES | 27 018,14 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 18 738,35 € |
| RESULTAT ANTERIEUR | 33 141,00 € |
| VIREMENT A LA SI | -14 046,36 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | 37 832,99 € |
| RESULTAT CUMULE DES DEPENSES | 8 279,79 € |
| RESULTAT CUMULE DES RECETTES | 46 112,78 € |

| | |
|----------|-------------|
| DEPENSES | 48 992,83 € |
| RECETTES | 62 404,77 € |

Comme il est prévu pour le vote du Compte Administratif, Madame le Maire ne peut prendre part au vote de son compte administratif. Le vote s'établit donc sur 12 voix. Le Compte Administratif à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND est adopté.



AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL

Madame le Maire présente l'affectation du Résultat 2021 selon le tableau suivant :

DELIBERATION DU CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le réuni sous la présidence de
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

| | RESULTAT 2021 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | RESULTAT DE CLOTURE 001 | RESTES A REALISER 2018 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------|------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | -10 374,69 € | | -14 046,36 € | -24 421,05 € | | - € | -24 421,05 € |
| FONCT | 18 738,35 € | 14 046,36 € | 33 141,00 € | 37 832,00 € | | | 37 832,99 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | | |
|---|-------------|------------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cf 008) : | 24 421,05 € | 1068 = 001 + RAR |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (cf 1068) : | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : | 13 411,94 € | |
| Total affecté au c. 1068 : | 24 421,05 € | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement : | | |

Fait à
 Le

Délibéré par le
 Le



Nombre de membres en exercice
 Présents
 Suffrages exprimés
 Abs Pour Contre
 Date de la convocation

Madame le Maire propose de passer au Vote. Le Conseil à l'unanimité des Voix Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 15 Voix POUR dont 1 Procuration (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Marlène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND entérine l'affectation du résultat de l'exploitation 2021 du Budget annexe de Préseau.

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022 POLE COMMERCIAL

Madame le Maire présente le Budget 2022.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 40 711,94 € (contre 45 895,40 € en 2021).

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 53 071,05 € (contre 43 386,36 € en 2021).

Un virement de la section d'exploitation (023-021) de 28 650,00 € (contre 27 000 €) est proposé.



L'étalement de la charge Dommage-Ouvrage n'est plus à retracer en opérations d'ordre (042 DF et 040 RI).

Les recettes de fonctionnement comprennent les loyers des cellules (27 300,00 € au 75) ;
Les dépenses en fonctionnement intègrent notamment les intérêts de l'emprunt Banque Postale (au 66 : 4 136, 67 €).

En investissement, on retrouve le remboursement du capital de cet emprunt (au 16 : 26 666,68 €).

Il est également prévu 7920,247€ en charge à caractère générale en fonctionnement.

Madame le Maire propose de commencer les votes Le conseil à l'unanimité des Voix Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 15 Voix POUR dont 1 Procuration (Audrey DELVALLEE) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Stéphan CHOJEAN, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Johan HAUDRECHY, Jean Pierre SPYCHALA, Mariène SAINT AUBERT, Fabienne SARRUT, Paul LAMAND valide le Budget Annexe 2022 Pole commercial.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Didier Cavrois a été récemment interpellé à propos du stationnement au Parc des Loisirs lors des manifestations de la Pétanque. Monsieur Chojean explique que cela est permis aux personnes à mobilité réduite mais qu'il y a, en effet, des abus.

Lors des locations de salle, le stationnement est interdit, l'entrée des véhicules est autorisée pour décharger.

La pétanque se plaint également du stationnement sur le terrain de pétanque.

Madame le Maire propose de rappeler aux élus, aux locataires et participants aux manifestations associatives que le stationnement est interdit dans le parc et qu'il est interdit de stationner sur le terrain de pétanque. Monsieur Johan Haudrechy indique qu'une chaîne va permettre d'interdire le terrain de Pétanque aux véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H 48.



Sandrine FRANÇOIS-LAGNY
Maire de PRESEAU